



**Conseil municipal du 12 février 2015**

**Point A – débat d'orientation budgétaire**

**Intervention de Pierre Chiesa pour le groupe EELV**

Monsieur le maire,

Chères et chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Avec le projet de Métropole du Grand Paris qui va, d'ici la fin de l'année, se concrétiser, on pourrait dire que MGP rime avec RGPP si cette dernière n'était pas devenue entre-temps la MAP, en deux mots, « la » plus loin « MAP » et non pas hélas « l », apostrophe, AMAP...

Car c'est bien de cela qu'il s'agit finalement : obliger les communes, en coupant dans leur DGF - leur dotation globale de fonctionnement -, à mettre en œuvre à leur niveau une révision générale de leurs politiques publiques.

Depuis plusieurs années, au nom de la bonne gouvernance, l'État procède à une mise sous tutelle progressive des collectivités territoriales avec, pour certaines d'entre elles par exemple les départements, l'objectif de les faire disparaître à terme, et ainsi, de réaliser d'éventuelles et hypothétiques économies d'échelle, ou pour d'autres collectivités comme les communes, le but inavoué de les dépouiller progressivement de leurs prérogatives - il faut dire aujourd'hui de leurs compétences - en imaginant que ces compétences seront mieux gérées et plus efficacement administrées à un niveau supérieur : EPCI, territoire, métropole voire région.

Le résultat en est que le service public et l'État s'éloignent de plus en plus de l'utilisateur, surtout si, comme beaucoup encore, cet utilisateur n'a pas une bonne maîtrise de l'internet pour, par exemple, échanger avec son centre d'Assurance maladie. Sinon l'utilisateur, souvent démunie ou âgé, devra se déplacer encore plus loin pour aller faire la queue à la nouvelle plate-forme d'accueil (si on ose encore l'appeler ainsi...). Sachant aussi, que, jusqu'à preuve du contraire, il reste encore très difficile d'accoucher par internet ou de se faire opérer.

Même si la Cour des comptes vient de donner un satisfecit global à Mme Dati pour sa réforme de la carte judiciaire, essentiellement sur des critères d'efficacité

économique, il n'en ressort pas moins que c'est la justice de proximité qui a souffert et continue à souffrir de cette réforme, en premier lieu les tribunaux d'instance car, avec la crise et le manque endémique de moyens de la justice, ces tribunaux sont toujours au même niveau de saturation, pour ne pas dire qu'ils sont débordés.

Plus généralement, c'est à un éloignement des citoyennes et des citoyens des processus de décision que nous assistons. Ainsi, l'établissement d'un budget communal est de moins en moins un exercice à portée du citoyen ordinaire, ni plus malin, ni plus idiot qu'un autre, mais intéressé par la « chose publique » et désireux de s'investir dans la vie de sa collectivité. Cela devient un exercice réservé aux « professionnels de la profession », comme disait Jean-Luc Godard des gens de cinéma, et qui, par sa technicité, semble échapper à l'entendement de notre citoyen moyen. Un exercice dont seule saurait se sortir une caste administrative rompue aux transferts, aux compensations, aux péréquations aussi bien verticales qu'horizontale, bref à un *kamasoutra* budgétaire nécessitant comme tel un long apprentissage...

J'entends certains d'entre vous se dire que je suis hors sujet. Peut-être. Mais y a-t-il matière ici à tergiverser sur le sujet, à chipoter sur quelques millions plutôt en

moins qu'en plus, de contester ou d'approuver, par exemple, le bien fondé des allocations compensatrices qui, je cite, « servent de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des concours d'État aux collectivités locales en vue de financer notamment les abondements des dotations de péréquation verticale (DSU, DSR, DNP...) et qui baissent de 34 %. » Fin de citation. Arrivé au bout de cette phrase, je pourrais demander que ceux qui ont vraiment compris à quoi correspondent ces 34 % lèvent le doigt. Sans même insister sur l'expression « variable d'ajustement » dont nous savons trop l'usage en matière de ressources prétendument humaines.

Ce que nous voulons dire, nous élu(e)s EELV, c'est que si l'État cherchait un moyen d'éloigner encore plus les citoyennes et les citoyens de la politique, il n'aurait pas pu mieux trouver. D'un point de vue pédagogique, la contre-productivité de tous ces dispositifs est flagrante et finit par cacher les données essentielles sur lesquelles doit se fonder notre réflexion.

Ainsi, il est maintenant de bon ton de dire qu'Ivry est une ville riche, et le rapport rédigé par l'administration le confirme pour une bonne part : Ivry est un contributeur positif aux fonds de péréquation conçus pour assurer une redistribution des ressources des territoires les plus favorisés vers les plus

défavorisés. Ceux qui sont aux manettes de la ville peuvent en être fiers car c'est notamment le résultat d'une politique qui, après deux décennies de désindustrialisation et de décroissance démographique, a réussi à attirer de nouveau de l'activité économique, certes radicalement différente, plus orientée vers le commerce et les services, et de nouvelles populations sur le territoire municipal.

Mais il ne faut pas oublier que, derrière ces succès économiques indéniables, il y a aussi une population sur laquelle cette manne ne retombe pas aussi naturellement que Zeus arrosait de sa pluie d'or la belle Danaé.

Cela a été rappelé récemment : à Ivry, en 2011, le revenu fiscal médian par ménage était de quelque 26.000 €, ce qui plaçait notre commune au-delà du 22.000<sup>e</sup> rang parmi les presque 32.000 communes de plus de 49 ménages en métropole ; autrement dit dans le début du dernier tiers. Nous ne nous livrerons pas à un fastidieux comparatif mais il faut tout de même rappeler que, sous des apparences de similitude, chaque commune a aussi ses singularités, héritées de son histoire et de sa situation géographique, singularités qui ne l'a rendent pas forcément comparable avec la commune d'à côté.

Prenons, presque par hasard, une de nos voisines, la ville de Villejuif. 2.000 habitants de moins qu'à Ivry, et, apparemment, une structure de population similaire. Et pourtant, si l'on se réfère aux très officielles données fournies par l'INSEE, en 2012, le contribuable villejuifois payait en moyenne 20 % de plus d'impôt sur le revenu que le contribuable ivryen – 1.200 euros contre 1.000 à Ivry. Et quand, à Villejuif, 58,3 % des foyers fiscaux sont imposables, ils ne sont que 52,3 % à Ivry – 6 points de moins. Pour mémoire, ils sont 74 % à Charenton-le-Pont, qui payent en moyenne un impôt sur le revenu de 3.930 euros – 4 fois plus qu'à Ivry.

Arrivés presque au terme de ces considérations, vous pourrez vous dire que, jusqu'à présent il n'a pas été beaucoup question d'écologie politique, de transition énergétique, ou de sobriété dans nos modes de consommation. Mais nous ne vous ferons pas l'injure de croire que vous n'avez pas compris à quel point il est nécessaire, il est indispensable et même impérieux d'être aujourd'hui plus que jamais au plus près des besoins de notre population sur tous ces sujets, de traquer les économies partout où elles sont possibles, sans pour autant diminuer le service rendu, mais au contraire en l'optimisant.

La production et la consommation d'énergie à l'échelon local sont un de ces chantiers, qui verra prochainement le début des travaux de forage du puits de géothermie dans la ZAC Ivry-Confluences. La rénovation de l'habitat en est un autre, permanent, où des gisements d'économies sont continuellement à rechercher.

Plus généralement, tout ce qui peut attirer de l'activité dans notre ville, à condition que ce ne soit pas une activité prédatrice mais qu'elle aille dans le sens de notre programme politique, doit être étudié pour faire des contraintes sévères qui nous sont imposées un tremplin de notre développement.

Et entendons-nous bien, lorsque nous parlons d'activité, cela recouvre aussi bien les activités matérielles, de production de biens ou de services, que les activités immatérielles, la production et la diffusion des savoirs, la multitude d'activités culturelles et artistiques dont notre ville est si riche, et qui ne demandent qu'à être encore mieux valorisées.

Pour paraphraser - à peine - André Malraux, « par ailleurs, la culture est une industrie. » Certes, Sony, Amazon, Bertelsmann l'ont compris depuis longtemps et marchandisent à tout va. Mais valoriser n'est pas forcément chercher le profit immédiat. De la même façon que l'enseignant n'a en général aucune idée du

« profit » que tireront ses élèves de son enseignement, les choix budgétaires que nous faisons en tant qu'élus ont aussi vocation à être des catalyseurs dont l'effet sera amplifié par ceux que nous aurons accompagnés afin qu'ils s'en emparent.

Je vous remercie de votre attention.